RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FRANCEAGRIMER

Montreuil, le 10 juin 2025

DIRECTION DES INTERVENTIONS Service « Soutien, Investissements et Innovation dans les Filières » Dossier suivi par : Unité « Aides aux Exploitations et Expérimentation » Courriel : deperissementviticole@franceagrimer.fr	N° **INTV-SIIF-2025-37**
Plan de diffusion : Mmes et MM. les Préfets de région Mmes et MM. les Préfets de département Mmes et MM. les D.D.T. OU D.D.T.M Mmes et MM. les D.D.C.S.P.P. et D.D.P.P. Mmes et MM. les D.R.A.A.F. et DRIAAF Ile-de-France Mmes et MM. les Présidents de Conseil régional M. le Président de Régions de France MASA : DGPE – DGER - DGAL MEFSIN : Direction du Budget 7A Mme la CBCM CGAAER FNSEA – Jeunes Agriculteurs La Coordination Rurale La Confédération Paysanne	Mise en application : immédiate

OBJET : Modification de la décision INTV-SIIF-2025-21, relative à la mise en œuvre d'un appel à projets relatif à la durabilité de la production du vignoble pour l'année 2025.

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

Bases règlementaires :

- Règlement (UE) 2022/2472 de la Commission Européenne du 14 décembre 2022 modifié déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

- Règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 26 juin 2014 modifié;

- Lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2023-2029 (2022/C 485/01) publiées au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) du 21 décembre 2022 (LDAF);

- Régime exempté de notification n° SA 108732 adopté relatif aux aides à la recherche et au développement dans le secteur agricole pour la période 2023-2029 ;

- Régime cadre exempté de notification N° SA. 111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026;

- Code Rural et de la pêche maritime, livre VI, titre II, chapitre I et livre VIII, titre II ;

- Circulaire CAB/C2021-561 du 19 juillet 2021 définissant les orientations relatives à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2022-2027, financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR);

- Instruction de service du 30 septembre 2021 relative à l'organisation des appels à projet du PNDAR 2022-2027 ;

- Décision du Directeur Général de FranceAgriMer n° INTV-SIIF-2025-21 du 30 avril 2025 relative à la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projets de recherche et de développement relatif à la durabilité de la production du vignoble pour l'année 2025;

- Avis du Conseil spécialisé « Vin et Cidre » de FranceAgriMer du 10 juin 2025 ;

Résumé :
La présente décision vise à prolonger la date limite de dépôt des projets.

Mots-clés :
PNDAR, appel à projets, connaissances, innovation, expérimentation, viticulture, transfert, prolongation, date limite de dépôt, projets.

SOMMAIRE

Article 1 : Modification de la date limite des projets

Article 2 : Entrée en vigueur

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00

Article 1 : Article modifiant l'article 7 de la décision INTV-SIIF-2025-21

A l'article 7 intitulé « Calendrier prévisionnel (année 2025) », la date du « 13/06/2025 » est remplacée par la date du « 20/06/2025 ».

Article 2 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Le Directeur Général

Martin GUTTON

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00